

Partie à conserver par l'adhérent

INSCRIPTIONS

Les **réinscriptions** se font à partir de la réception du bulletin jusqu'au 15/08/2020 (par courrier). **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera renvoyé.** Les **nouvelles inscriptions** se feront les 29/08 et 2/09 2020.

Au-delà de ces dates, il sera encore possible de s'inscrire sous réserve de places disponibles. Le montant de la cotisation est alors calculé de la manière suivante :

inscription en septembre / octobre / novembre : 100% de la cotisation

inscription en décembre / janvier : 80% de la cotisation

inscription en février / mars : 60% de la cotisation

inscription en avril / mai / juin : 40%

Problèmes financiers : contacter la trésorière, Mme Sophie Polixène 06 99 78 60 02

CERTIFICAT MEDICAL

Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la gymnastique et / ou du trampoline est **obligatoire (à renouveler tous les 2 ans)**.

Tout pratiquant dont le dossier ne comporte pas de certificat médical ou n'est pas à jour de la cotisation se verra refuser l'accès à la salle de gymnastique.

ABANDONS / REMBOURSEMENTS

Arrêt pour raison médicale ou déménagement

Remboursement partielle de la cotisation (= cotisation – (cotisation * nb mois présence/9) – 50 € frais dossier)

sur présentation d'un certificat médical, et accompagné d'un courrier.

Abandon pour convenance personnelle

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué pour un abandon au-delà du 2 octobre 2020.

TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE

Gym, Trampoline et Tumbling :

Filles : justaucorps, collant ou shorty en fonction de la saison, les cheveux attachés

Garçons : corsaire, short ou caleçon moulant, tee-shirt près du corps

SECURITE : **le port de bijoux est interdit** pour la pratique acrobatique (boucle d'oreille, montre, collier, piercing). Les bijoux doivent être enlevés, les piercings protégés par un sparadrap.

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Les parents sont tenus d'accompagner leur(s) enfant(s) jusque dans la salle de gymnastique, de s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de le(s) laisser, et de venir le(s) chercher dans la salle à la fin du cours.

REPLIR UNE DECHARGE SI L'ENFANT EST AUTORISE A PARTIR SEUL

La section se dégage de toute responsabilité si l'enfant quitte seul la salle à la fin du cours.

Présidente : Mme ALHAITZ	Emmanuelle	06 75 42 13 28
Secrétaire : Mme GARCIN	Séverine	06 11 72 30 70
Trésorière : Mme POLIXENE	Sophie	06 99 78 60 02